

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mars 2025 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
3 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	Pouvoir de Christophe MOIROUD
4 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
5 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
6 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
7 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	
8 AIX-LES-BAINS	T OBISSIER Philippe	
9 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
10 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir de Michelle BRAUER
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
18 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
19 ENTRELACS	T COCHET Claire	
20 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
22 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
23 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
24 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
30 MERY	T FONTAINE Nathalie	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T PERSON Armelle	Pouvoir de José BONICI
33 ONTEX	T CARRIER Christiane	
34 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
35 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
36 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
37 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENSCHNEIDER Gérard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	Pouvoir de Bruno CROUZEVALLE
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

25 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	CAMUS Gilles
AIX-LES-BAINS	DUBOUCHET-REVOL Karine
AIX-LES-BAINS	POTIN Esther
BRISON SAINT INNOCENT	MASSONNAT Marthe

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 mars 2025 transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 45 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2025
Exécutoire le : 04 AVR. 2025
Publiée / Notifiée le 04 AVR. 2025
Visée le : 04 AVR. 2025

FINANCES

Parking Croix Verte (Le Bourget du Lac) Tarif applicable à compter du 1^{er} mai 2025

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a aménagé le site de Croix Verte (commune Le Bourget du Lac) en 2024. Un espace de stationnement (200 places) est ainsi disponible.

Devant l'accroissement des flux de véhicules en raison de l'attractivité touristique saisonnière des bords du lac, et afin de permettre une meilleure rotation des véhicules dans cette zone dense en été, de lutter contre le stationnement abusif et également d'assurer une cohérence avec la mise en stationnement payant de la voirie communale sur le bord du lac par la commune du Bourget du Lac, il est proposé de mettre en place un système de paiement automatique sur le parking de Croix Verte à partir de 2025.

Ce parking dit « à enclos » relève des compétences de Grand Lac et il revient donc à la communauté d'agglomération de fixer les modalités de périodicité et le tarif d'entrée sur cet espace de stationnement.

Il est proposé de mettre en place, la tarification et les modalités de périodicité suivantes :

- Période de stationnement payant :
 - o Du 1^{er} mai au 15 octobre de chaque année (le reste de l'année, accès gratuit), sous réserve de la mise en place du contrôle d'accès,
 - o De 9h00 à 19h00 tous les jours (en dehors de cette plage horaire accès gratuit).
- Tarif : 1€ TTC / heure (toute heure commencée étant due).
- Gratuité d'accès accordée pour les véhicules des services de Grand Lac, du CIAS et de ses prestataires dans le cadre des missions qui leur sont confiées par la communauté d'agglomération.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la période d'application d'une redevance payante sur le parking Croix Verte,
- APPROUVE les tarifs du parking Croix Verte, applicables à compter du 1^{er} mai 2025,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre la présente délibération.

Aix-les-Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents et représentés : 55
- Votants : 54
- Pour : 54
- Contre : 0
- Abstentions : 1
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 8 : Parking Croix Verte (Le Bourget du Lac) - Tarif applicable à compter du 1er mai 2025

Date de transmission de l'acte : 04/04/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 04/04/2025

Numéro de l'acte : D5392 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250325-D5392-DE

Date de décision : 25/03/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics

